

tion cérébrale, déterminent une inégale répartition des forces vitales, et font affluer vers le cerveau le sang qui devait se porter vers l'appareil génital. Avant d'achever ce que nous avons à dire sur les soins hygiéniques que réclame la menstruation, nous ajouterons que pendant tout le temps que dure cette fonction, les femmes doivent être l'objet d'une bienveillance toute particulière, et d'une sollicitude capable de les soustraire le plus possible aux influences funestes des causes physiques et morales qui les affectent alors plus vivement qu'à tout autre époque. Il est bon de dire aussi que si quelques-unes d'entr'elles sont alors sujettes à des caprices, à des affections tristes, à des inégalités d'humeur, on doit toujours supporter avec indulgence ces bizarreries momentanées de leur caractère, parce qu'elles dépendent d'une réaction du physique sur le moral et d'une irritation vive, qui s'irradie de l'utérus vers les autres viscères et principalement vers le cerveau.

#### RÈGLES HYGIÉNIQUES CONCERNANT L'UNION DES SEXES.

Si, d'une part, comme le dit M. *Virey* (1), la condition de vierge, dans nos institutions civiles, est un état de violence contre les impulsions de la nature, fort différent de l'état libre des jeunes femelles

(1) De la femme, sous les rapports physiologique, moral et littéraire, ch, XI, page 78.

d'animaux qui subissent à l'époque de leurs amours le joug de la volupté; si, d'un autre côté, il est généralement admis que le mariage est l'état le plus conforme au bonheur, au bien-être et à la santé de l'homme, il est important de répondre aux vues de la nature aussitôt que le permettent le développement complet et la parfaite conformation de tous les organes. Dans l'enfance du monde, les sexes ne suivirent dans leur union que ce sentiment naturel qui les attirait l'un vers l'autre; mais bientôt les philosophes, médecins et législateurs firent du mariage un des principaux objets de leurs méditations. S'étant attachés à déterminer l'influence plus ou moins avantageuse qui pouvait en résulter pour les peuples, dont ils cherchaient à assurer le bonheur, tous reconnurent que les plus graves inconvénients pouvaient résulter de l'union trop prématurée des sexes. Pour prévenir les fâcheux effets du mariage avant l'entier développement de la constitution, les législateurs en déterminèrent l'époque. *Lycurgue* et *Platon* la fixèrent à 17 ans pour les filles, et *Aristote* à 18. Chez les Romains, les femmes étaient autorisées par la loi *Poppea*, à se marier à l'âge de 12 ans; enfin, les Athéniens, moins scrupuleux, permettaient le mariage aussitôt que les individus se croyaient aptes à en remplir le but. Cette loi, funeste à la population en général, et surtout dangereuse pour les femmes, s'accordait avec les mœurs et la politique guerrière du peuple d'Athènes. Comme il serait inutile et fasti-

dieux de citer toutes les lois et les opinions relatives au mariage, nous nous bornons à dire que l'époque en doit varier suivant la différence des lieux, des climats, des peuples et du degré de civilisation, puisque ces diverses circonstances peuvent hâter ou retarder la première apparition des règles et la nubilité parfaite.

Les lois françaises avant la Révolution ne permettaient pas l'union légale, pour les filles, avant l'âge de 12 ans; mais, d'après le code actuel, elles ne peuvent s'engager dans les liens conjugaux que lorsqu'elles sont parvenues à 15 ans révolus. Si les législateurs français ont permis le mariage à une époque aussi rapprochée de la naissance, c'est qu'ils ont pensé que puisqu'il peut y avoir à cette époque des rapprochements fortuits des sexes, il a fallu, dans l'intérêt des mœurs, laisser un moyen de réparer une faute et de légitimer des enfants qui, sans cette faculté, n'auraient pu avoir dans la société qu'une position fautive et malheureuse. D'ailleurs, si l'on réfléchit que le mariage est le moyen le plus efficace pour faire cesser les maux résultant des désirs violents qui souvent sont suscités de bonne heure chez les jeunes filles par l'éducation qu'elles reçoivent et les mœurs actuelles de la société, on conviendra, sans aucun doute, que le code civil a été rédigé avec la plus grande sagesse. Cependant, en ne considérant la femme que sous le rapport physiologique, nous croyons que l'âge de 18 à 25 ans est celui où les

femmes peuvent se marier de la manière la plus avantageuse pour elles et pour leurs enfants. Du reste, il est une règle d'après laquelle on pourra toujours se guider, c'est de mettre au moins deux ans entre le moment du mariage et la première apparition des menstrues. Il est rare qu'avant cette époque, la constitution ait acquis le développement nécessaire à la reproduction de l'espèce. Si, comme le fait observer M. Lachaise dans son Hygiène : « Le travail indispensable de la nature occupée du complément de son organisation, est troublé par les jouissances prématurées du mariage, la femme aura mille dangers à courir dans sa nouvelle position. Devenue enceinte, elle ne pourra supporter qu'avec la plus grande peine, et aux dépens de sa santé, les incommodités sans nombre et inséparables de cet état : elle sera sujette aux avortements et aux pertes, et les douleurs de l'enfantement lui coûteront peut-être la vie. Devenue mère d'enfants délicats et valétudinaires, elle passera sa jeunesse dans l'inquiétude et les larmes, ne prodiguera aux fruits de ses amours qu'un lait peu substantiel, se livrera pour les élever à des soins et des veilles qui dépasseront ses forces, hâteront pour elles l'instant de la vieillesse et l'arracheront peut-être à la vie à un âge où elle est ordinairement la plus forte et la plus active. » Si les rapports conjugaux trop prématurés n'ont pas constamment des suites aussi funestes, on peut dire que toujours ils altèrent

plus ou moins le physique et le moral, et hâtent le temps déjà si rapide de la jeunesse et de la beauté.

En général, chez les filles bien conformées et parvenues à leur complet développement, les premières jouissances déterminent ordinairement un changement favorable à la constitution; cependant il arrive quelquefois que les organes générateurs deviennent le siège d'une inflammation, ou que les nouvelles mariées éprouvent quelques accidents spasmodiques qui cèdent facilement au repos absolu des organes, à l'emploi des bains généraux, aux boissons tempérantes, aux lavements et aux lotions narcotiques et émollientes; enfin, à la saignée générale, dans le cas où le pouls serait plein et la réaction très-violente.

Si l'usage modéré de l'acte vénérien produit en général des effets avantageux, quand il est trop souvent réitéré, il a pour conséquence des lassitudes, de la faiblesse, un abattement général; bientôt la beauté s'altère, les grâces et la fraîcheur de la jeunesse se flétrissent; enfin, lorsque l'abus du coït est soutenu, il peut déterminer des inflammations et des ulcérations du vagin et de la matrice, des écoulements blancs, des hémorrhagies utérines, des désordres de l'appareil digestif et nerveux, des gastrites aiguës et chroniques, des accès d'hystérie et de nymphomanie, l'affaiblissement de tous les sens, la perte de la mémoire, la stupidité, la dégradation morale, la carie des vertèbres, les anévrismes, sur-

tout ceux du cœur, la phthisie pulmonaire, la consommation et la mort.

Dans toutes les circonstances, les jeunes mariés devront proportionner leurs plaisirs à leurs forces, et se rappeler aussi que les premières approches conjugales exigent des soins et des précautions dont l'oubli pourrait avoir les résultats les plus funestes. Lorsque la consommation du mariage éprouve trop de résistance, surtout s'il y a disproportion entre les organes, l'époux jeune, plein de vigueur, et quelquefois sans expérience, au lieu de s'abandonner inconsidérément à tous ses transports, doit chercher à triompher des obstacles avec beaucoup de ménagement et de circonspection. En général, les difficultés que présentent les premiers essais du mariage sont moindres pendant le temps des règles et quelques jours après leur écoulement. Il est bon de dire aussi que l'usage des corps onctueux, les fomentations émollientes, les bains généraux et même l'effusion sanguine qui résulte presque toujours des premières tentatives, peuvent déterminer un relâchement avantageux dans ces cas difficiles. Si cependant une trop grande résistance était opposée, loin de faire des efforts violents qui pourraient compromettre la vie de la femme, on devrait soupçonner une disposition contre nature, et demander des secours à la chirurgie contre un obstacle qu'elle seule peut surmonter sans danger.

Puisque la conception est le résultat le plus ordinaire de l'acte génital ; puisque la reproduction de l'espèce est le but principal du mariage , quelque impérieuses que soient d'ailleurs la voix des sens et les convenances sociales, il est des circonstances qui doivent éloigner certaines femmes des rapprochements sexuels, qui deviendraient pour elles une source féconde de maladies très dangereuses, et souvent une cause de mort. Au nombre des vices de conformation qui contre-indiquent le mariage chez les femmes, on doit mettre en première ligne les vices qui s'opposent à l'acte de la génération ou à l'accouchement, tels que l'absence du vagin et le manque de capacité du bassin. Ce dernier vice de conformation mettrait la femme dans la cruelle alternative de subir l'opération césarienne, ou au moins la symphyséotomie, ou bien de voir son enfant être sacrifié et retiré par lambeaux.

On peut en général présumer qu'il existe une vicieuse conformation de la cavité pelvienne, lorsque la colonne vertébrale présente une courbure qui fait rentrer la dernière vertèbre lombaire dans la partie supérieure de la face postérieure du bassin ; lorsque les os des hanches sont très peu apparents et sont beaucoup plus élevés d'un côté ; lorsque les cuisses sont très rapprochées l'une de l'autre ; enfin, lorsque la courbure des os longs et le gonflement de leurs extrémités articulaires indiquent un état général de rachitisme. Nous devons dire cependant que nous

avons vu des femmes horriblement contrefaites présenter un bassin bien conformé et accoucher facilement, tandis qu'il en est d'autres, qui, avec toutes les apparences d'une conformation régulière, ne peuvent donner le jour à leur enfant, et succombent presque inévitablement, parce que le détroit inférieur de leur bassin n'offre que deux pouces de diamètre. Si les parents supposaient l'existence de tels défauts, ils ne devraient jamais consentir au mariage de leur fille, sans avoir consulté des médecins instruits ; quoique ce genre d'examen répugne à la pudeur, ce dernier sentiment ne peut être mis en balance avec la vie d'une mère et de son enfant.

Parmi les maladies qui devraient toujours être des obstacles à l'union légale, nous rangeons la phthisie pulmonaire, les anévrysmes du cœur ou des gros troncs artériels, l'idiotisme, l'aliénation mentale, et même l'épilepsie persistant après la puberté.

En suivant l'ordre dans lequel se succèdent les diverses phases physiologiques de la vie des femmes, nous devrions parler actuellement des soins hygiéniques, concernant les fonctions et les divers états de la femme, relatifs à la reproduction ; si nous les passons sous silence, c'est, comme nous l'avons dit dans notre préface et dans le chapitre précédent, parce que nous avons l'intention de nous étendre longuement sur ce sujet, dans le traité indépendant de celui-ci, que nous nous proposons de publier sur les maladies et les accidents qui peuvent résulter de la

conception, de la grossesse, de l'accouchement et de l'allaitement, qui sortent du cadre de cet ouvrage.

D'après les considérations que nous venons d'exposer, nous allons actuellement nous occuper de la prophylaxie et des moyens tirés de l'hygiène et de la thérapeutique pour prévenir les maladies qui peuvent survenir à l'âge critique, sous l'influence de la cessation des règles.

#### RÈGLES HYGIÉNIQUES CONCERNANT L'ÂGE CRITIQUE.

L'époque de la cessation définitive des règles offre un tableau moins riant et souvent non moins orageux que celle de leur première apparition. Obligées de céder à l'empire du temps, les femmes cessent d'exister pour l'espèce, et ne vivent plus que pour elles. Leurs traits reçoivent l'empreinte de l'âge et leurs organes générateurs sont frappés du sceau de l'impuissance. Cette grande révolution, cette période remarquable de la vie, qui arrive généralement entre 40 et 50 ans, mais qui est subordonnée au climat, à la constitution, à la manière de vivre, à la position sociale et à l'état de santé ou de maladie, exige des soins et des précautions hygiéniques, capables de prévenir autant que possible les maux qui souvent viennent alors assaillir les femmes.

Le premier conseil à leur donner est de repousser toutes les drogues et les préparations auxquelles on accole les noms plus ou moins pompeux de pilules de

santé, d'élixir *de longue vie* ou de *propriété*, enfin toutes les recettes vantées par l'ignorance, colportées par le charlatanisme et le commérage, accréditées par l'appât du gain et des milliers de prétendues cures merveilleuses : les approches de l'âge critique permettent peut-être encore moins qu'à toute autre époque les infractions sous le rapport du régime, des vêtements, de l'exercice du corps, du sommeil et de la veille, des différentes excrétions, enfin des affections et des passions de l'âme. L'alimentation, qui devra être peu nourrissante, se composera de viandes blanches, de veau, de poulet, de poissons d'eau douce, de végétaux, tels que la chicorée, les épinards, les fruits acidules cuits et les fruits crus bien mûrs; on rejettera les mets épicés, les ragoûts, les viandes noires et salées, le café, le thé, les liqueurs spiritueuses, enfin les aliments excitants ou difficiles à digérer. Les femmes pléthoriques, sujettes à des règles abondantes, renonceront au souper, se mettront à l'usage du petit lait, des boissons rafraîchissantes, des infusions chicoracées et des eaux minérales acidules. Toutes devront se livrer à un exercice modéré, dont le principal avantage est de répartir sur tous les organes l'excitabilité qui abandonne alors l'appareil générateur. L'exercice résultant du mouvement que nécessitent les diverses occupations du ménage, est d'autant plus favorable qu'il se trouve proportionné aux forces physiques et qu'il joint aux effets naturels du travail,